

Commune de TREZIOUX

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Voix délibérantes : 10	L'an 2015, le 11 mars à 20 heures30, le Conseil Municipal de la Commune de TREZIOUX, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert CHEMINAT, Maire. Date de convocation : 03 mars	Année : 2015 Séance : 02 Délibération : 001 à 11
--	--	---

Présents : Messieurs CHEMINAT, DUBOURGNOUX, DEGOILLE, PERRIN, MENDES, GUIGON, RENARD, KUNZ et Mesdames BERGER et RICHARD.

Absent : M. BERTIN

Secrétaire de séance : M. Georges RENARD

11032015/01 : Objet : Compte administratif de la commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean DUBOURGNOUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Hubert CHEMINAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés N-1		4 908.62	90 664.47		90 664.47	4 908.62
Opérations de l'exercice	209 401.47	307 193.54	119 964.17	177 829.20	329 365.64	485 022.74
TOTAUX	209 401.47	312 102.16	210 628.64	177 829.20	420 030.11	489 931.36
Résultats de clôture		002=102 700.69	001=32 799.44			
Restes à réaliser				24 059.55		24 059.55
TOTAUX CUMULÉS	209 401.47	312 102.16	210 628.64	201 888.75	420 030.11	513 990.91
Résultat			1068= 8 739.89			93 960.80
Solde d'exécution N		97 792.07		57 865.03		
Résultat de clôture	+ 69 901.52 (+Restes à Réaliser 24 059.55 =93 960.80)					

2° **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11032015/02 : Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -90 664,47€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 4 908,62€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 57 865,03€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 97 792,07€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 24 059,55€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 8 739,89€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 8 739,89€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 93 960,80€

11032015/03 : Objet : Approbation du compte de gestion de la perceptrice

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11032015/04 : Objet :SIAEP : Nouveau règlement**REGLEMENT DE SERVICE DU SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des nouvelles réglementations, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Rive Gauche de la Dore a adopté un nouveau règlement de service. Ce document définit les obligations réciproques du syndicat et des abonnés portant notamment sur les points suivants :

- - La qualité de l'eau, délais d'intervention
- - Le contrat d'abonnement,
- - Les clauses de facturation,
- - La définition du dispositif de branchement et de comptage,
- - Les conditions particulières pour les installations privées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du nouveau règlement du syndicat qui sera distribué à l'ensemble des abonnés et l'adopte pour l'ensemble de ses branchements en eau.

11032015/05 : Objet : Cession d'une emprise foncière communale au Conseil général du Puy-de-Dôme dans le cadre du projet de rectification d'un virage sur la RD 58

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.3112-1,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le courrier du Conseil général du Puy-de-Dôme en date du 9 février 2015 de demande de cession de 47m² d'une emprise communale sur la parcelle ZI 58, nécessaire en vue de rectifier un virage sur la RD 58, pour un montant total de 10 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

DECIDE de céder pour 10 euros, une emprise de 47 m² de la parcelle communale ZI 58 au Conseil Général du Puy-de-Dôme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

11032015/06 : Objet : Vote des taxes 2015

A l'unanimité des membres présents, une augmentation de 2 % est décidée sur les 3 taxes soit :

- **taxe d'habitation de : 10.01 % à 10.21 %**
- **taxe foncier bâti de : 13.08 % à 13.34 %**
- **taxe foncier non - bâti de : 72.46% à 73.91 %**

Pour un produit attendu de 115 999€.

11032015/07 : Objet : Subventions 2015 aux associations :

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif, il est nécessaire d'étudier les différentes demandes de subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré**, à l'unanimité **décide** de valider le montant des subventions versées aux associations suivantes :

Société de chasse :	120 €
Amicale des Anciens Combattants :	120 €
Cercle musical de St Dier :	80 €
Association Valentin HAUY :	35 €
Ligue contre le cancer :	50 €
Club des Anciens Jeunes :	160 €
Amicale Laïque :	400 €
Comité des Fêtes :	465 €
Association Concordance :	80€
Tout Y Pousse :	120€
<hr/>	
Pour un total de :	1 630 €
Au CCAS :	2 200 €

11032015/08 :Objet: modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de se prononcer sur une modification des statuts de la Communauté de Communes conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

La modification porte sur l'article 5 : « Instruction des autorisations d'occupation du droit des sols.

La Communauté de communes est habilitée à assurer, pour le compte de ses Communes membres, l'instruction des autorisations d'occupation du droit des sols. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts.

11032015/09 : Objet: Vente de la parcelle ZO 55-bien de section- à M. et Mme Michel Barland et M. Adrien Varennas

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de vente de la parcelle cadastrée ZO 55 de 1 780m² environ appartenant à la Section de Paillat au profit de M. et Mme Michel Barland, pour environ 500m² et M. Adrien Varennas pour environ 1280 m².

S'agissant d'un bien de section, tout acte d'aliénation suppose le respect de la procédure prévue à l'article L2411-16 du Code Général des Collectivités Locales qui impose à la fois l'accord du Conseil municipal et des membres de la section par la voie d'une consultation spécifique.

Par délibération 24092014-01, le Conseil municipal a décidé le **24 septembre 2014** de soumettre ce projet aux électeurs de la section de Paillat et a autorisé Monsieur le Maire à convoquer lesdits électeurs dans un délai de six mois.

Les électeurs ont été convoqués le samedi 28 février 2015.

Le procès-verbal du scrutin au bénéfice de M.et Mme Michel Barland, établi le 28 février 2015 et transmis à la préfecture fait apparaître les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 11

Nombre de suffrage exprimés : 11

Ont voté pour le projet : 10

Ont voté contre le projet : 1

Le procès-verbal du scrutin au bénéfice de M. Adrien Varennas, établi le 28 février 2015 et transmis à la préfecture fait apparaître les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 11

Nombre de suffrage exprimés : 11

Ont voté pour le projet : 9

Ont voté contre le projet : 2

Au vu de ces résultats, le Conseil municipal **décide** à l'unanimité (10 voix POUR) de céder à M. et Mme Michel Barland, environ 500 m² de la parcelle ZO 55 et à M. Adrien Varennas, environ 1280 m² de la parcelle ZO 55, qualifiée bois-taillis, au prix de 0.17 € le m², conformément à la délibération 24092014-01 du 24 septembre 2014.

Il précise que les tous les frais de bornage, d'acte et autres, relatifs à la vente de la parcelle ZO 55 seront à la charge des acquéreurs.

Il autorise le Maire à représenter les membres de la Section de Paillat aux fins de régulariser cette vente.

11032015/10 :Objet: Entreprises retenues pour différents travaux sur les bâtiments communaux

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à de nombreux travaux :

- changement des rideaux de la salle polyvalente
- peinture du sol de la salle polyvalente
- changement des chaudières des appartements communaux de Combas
- nécessité d'installer une extension wifi sur une salle de classe et la salle polyvalente.

Après avoir examiné plusieurs propositions pour chacun des besoins,

le conseil, à l'unanimité des membres présents, a décidé de confier les travaux respectivement à :

OBJET	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT
Changement des rideaux de la salle polyvalente	TRADITEX ZI brezet 63100 CLERMONT-FD	2 526.57€
Peinture du sol de la salle polyvalente	SARL André Laroche Talley 63520 TREZIOUX	2 908.87 €
Changement des chaudières des appartements communaux de Combas	GAZ TECHNIQUE 5 rue Fernand FOREST 63540 ROMAGNAT	5850 €
Extension WIFI sur salle de classe et salle polyvalente	ABEILLE INFORMATIQUE 5 avenue Maréchal Leclerc 63800 COURNON	2 235 €

11032015/11 :Objet: DETR 2015 : amélioration énergétique des bâtiments communaux : isolation de l'école , pose de chaudières à condensation dans trois appartements communaux et pose d'une porte d'entrée double vitrage dans l'un d'entre-deux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une subvention de Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux dans le cadre des travaux de rénovation de trois appartements communaux afin d'améliorer les performances énergétiques en installant de nouvelles chaudières gaz à condensation , en changeant la porte d'entrée d'un des appartements afin d'éviter les déperditions de chaleur, ainsi qu'en terminant l'isolation des murs de l'école (classe jouxtant la mairie).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- approuve l'opération présentée et sollicite son inscription sur un prochain programme,
- approuve les principes de financement suivant les investissements projetés,

* précise que le financement restant sera assuré par les ressources propres de la Commune et un emprunt si nécessaire ;

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les actes nécessaires à ces réalisations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2015

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS:

<i>Hubert CHEMINAT</i>	
<i>Jean DUBOURGNOUX</i>	
<i>Michel DEGOILLE</i>	
<i>Gérard PERRIN</i>	
<i>Frédéric BERTIN</i>	Absent à la réunion du 11 mars
<i>Thierry MENDES</i>	
<i>Véronique BERGER</i>	
<i>Bruno GUIGON</i>	
<i>Joël KUNZ</i>	
<i>Georges RENARD</i>	
<i>Marie-Laure RICHARD</i>	